

Centre Communal d'Action Sociale de WAVRANS SUR L'AA

Procès verbal de la Séance du Conseil d'Administration
en date du **15 MARS 2018**

Présidence : Monsieur Julien DELANNOY, Président

Présents : M et Mmes Julien DELANNOY, Eveline BOIN, Olivier HENDRICK, Philippe DUMONT, Chantal CUEGNET, Fabienne CAPELLE, Fernande ANNE, Anne-Marie COQUEMPOT, THUILLIEZ Michel, Murielle LEFEBVRE, Gérard CHOCHOY

Absents excusés : CASTIER Vincent, FOUACHE Séverine

La Commission Administrative

La Commission administrative adopte à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion.

Compte de Gestion 2017

Monsieur le président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté lors de la même séance du compte administratif. Il donne lecture des différents montants :

Dépenses	1 418.80 €
Recettes	10 554.82 €
Soit un bénéfice de	9 106.02 €
Excédent 2016	2 439.12 €
Résultat de clôture 2017	11 575.14 €

Investissement	
Dépenses	0 €
Recettes	0 €

Les membres du CCAS valident à l'unanimité le compte de gestion 2017.

Compte administratif du CCAS 2017

Sous la présidence d'Evelyne BOIN, vice présidente, le Conseil d'Administration examine le compte administratif communal 2017 qui s'établit ainsi :

Dépenses	1 418.80 €
Recettes	10 554.82 €
Soit un bénéfice de	9 106.02 €
Excédent 2016	2 439.12 €
Résultat de clôture 2017	11 575.14 €

Investissement	
Dépenses	0 €
Recettes	0 €

Hors de la présence de Julien DELANNOY, Président du CCAS, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte administratif du CCAS 2017.

Affectation du résultat de fonctionnement 2017 du CCAS

Monsieur le Président indique que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 laisse apparaître un excédent cumulé de 11 575.14 €
Il propose l'affectation à l'excédent reporté des 11 575.14 €.
Le Conseil d'Administration du CCAS valide à l'unanimité.

Vote du budget primitif 2018 du CCAS

Monsieur le Président présente le budget primitif 2018 en expliquant les recettes et dépenses qui le composent. Les dépenses de fonctionnement et les recettes de fonctionnement s'y élèvent chacune à 18 130,00 €. Le budget ne comporte pas de section d'investissement.

Les membres du CCAS votent à l'unanimité pour le budget exposé.

Secours du 14 Juillet 2018 et de Noël 2018

Monsieur le Président donne lecture à l'Assemblée du barème jusque-là utilisé pour attribution de bons de secours aux familles qui en font la demande à l'occasion du 14 juillet et des fêtes de Noël. Ce secours prend la forme d'un bon alimentaire et d'un bon de viande.

Il propose de conserver ce barème à l'occasion du 14 Juillet 2018 ainsi que des fêtes de Noël 2018. La Commission Administrative accepte à l'unanimité.

Les demandes pourront être déposées auprès du CCAS jusqu'au 26 juin 2018 inclus. Cette date sera communiquée aux administrés via le site Internet communal, par un affichage en Mairie et par une information dans le prochain bulletin municipal.

Implantation de deux poteaux sur la parcelle D71

Monsieur le Président expose que, dans le cadre des travaux d'extension et de rénovation de l'école Les Orchidées située 20 Rue de la Halte, un poteau « Enedis » situé devant l'école doit être déplacé. Il est proposé de déposer ce poteau de l'autre côté de la voirie c'est-à-dire sur la parcelle D71, propriété du CCAS.

Une demande a également été formulée par « Très Haut Débit 59/62 » dans le but de la mise en place du très haut débit sur la commune. Il souhaite également implanter un poteau de type Télécom d'une hauteur de 8 mètre hors sol sur la parcelle D71.

Monsieur le Président demande aux membres du CCAS de donner leur accord pour l'implantation de ces deux poteaux. Le Conseil d'Administration accepte à l'unanimité la pose des poteaux. Monsieur le Président est autorisé par l'assemblée à signer tout document visant à permettre ces implantations.

Point sur les colis des aînés 2017

Les membres du CCAS s'accordent sur le fait que les personnes destinataires des colis ont été satisfaites.

Madame COQUEMPOU signale que le choix du carton a rendu la distribution plus compliquée. Madame ANNE et Madame BOIN la rejoignent, concédant que le carton est plus encombrant et plus difficile à manipuler pour les femmes sachant que s'y ajoutait la pintade et les endives.

Monsieur CHOCHOY dit que ce problème pouvait être résolu par l'utilisation d'un grand cabas pouvant contenir l'ensemble.

Messieurs CHOCHOY et THUILLIEZ ainsi que Madame BOIN considèrent que le carton est plus présentable que le sachet auparavant utilisé. Cela donne un aspect plus propre.

Monsieur le Président se réjouit du fait que de nombreux cartons ont été récupérés par l'Association de Sauvegarde de l'Eglise et de son Patrimoine dans le cadre de sa collecte.

Monsieur le Président tient à saluer le travail effectué par Elodie BOIN, venue apporter son aide lors de la confection des colis.

Concernant le choix des produits, Madame CAPELLE signale que le porto a bien plu aux aînés.

Messieurs CHOCHOY et THUILLIEZ signalent que le fromage avait peu de goût.

Les membres du CCAS s'accordent sur le fait que les bûches ont été appréciées des personnes âgées.

Monsieur le Président déclare que les pintades, distribuées le 21 décembre 2018, avaient pour date limite de consommation le 23 décembre 2018. Il considère que cela fait trop court et qu'il conviendra de réclamer à l'avenir que les pintades soient consommables au minimum jusqu'au 25 décembre pour que les aînés puissent en profiter pleinement.

Madame ANNE fait remarquer que les boudins en provenance de chez Eve Traiteur sont moins goûteux que ceux vendus en son magasin. Monsieur le Président propose qu'un comparatif sera à demander lors des prochains devis pour constater la différence de prix.

Monsieur le Président rapporte que les aînés ont trouvé la boîte de chocolats volumineuse mais peu remplie.

Monsieur le Président déclare qu'aucun membre du CCAS ne s'est vu essuyer de refus de la part d'un aîné lors de sa distribution.

Toutefois, une personne venant d'obtenir ses 65 ans a été oubliée dans les listes par le service administratif. Cette personne a été destinataire d'un bon d'achat chez Eve Traiteur d'un montant égal à la valeur du colis qui aurait dû lui être attribué.

Il a été constaté qu'une aînée est destinataire d'un colis hospitalisé ou placé alors qu'elle ne figure plus sur les listes électorales. Monsieur le Président précise qu'un point sera ultérieurement fait sur les personnes ne figurant plus sur la liste électorale.

Divers

Madame CAPELLE informe que l'une des personnes bénéficiaire du secours de Noël 2017 a déclaré vivre seule avec ses enfants lors de sa demande de secours alors qu'elle est accompagnée. Il en est pris note pour l'attribution des prochains secours.

Les membres du CCAS ont une pensée pour les personnes qui nous ont récemment quittées et notamment pour Michel DUCROCQ qui a été membre du CCAS durant de nombreuses années.

Monsieur le Président signale que deux logements sociaux sont libres, les membres du CCAS sont invités à prévenir les personnes dans le besoin qu'elles seront susceptibles de rencontrer.

Fait à Wavrans sur l'Aa, le 16 mars 2018

Le Président,
Julien DELANNOY

